

~~~~~

11-03 1

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Travaux, bâtiments, réseaux et urbanisme » en date du 8 décembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par une première délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2024, la commune a autorisé la signature d'un avenant au bail emphytéotique du 28 mars 1989, conclu initialement avec l'ex-OPAC du Rhône, aujourd'hui intégré au groupe Deux Fleuves.

Cette délibération avait pour objet de permettre le transfert du bail emphytéotique à la SA d'HLM « Deux Fleuves Senior et Autonomie », dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe, le bâtiment concerné étant l'ancienne Résidence Henri Dunant, aujourd'hui dénommée Résidence Robert Sené.

L'ORSAC a repris depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 la gestion des 43 logements de Résidence autonomie de la Croix Rouge Française de Plateau d'Hauteville. L'ORSAC assure depuis la gestion des établissements du Château d'Angeville et de la résidence Robert Sené.

De ce fait, l'ORSAC est substitué à la Croix Rouge Française dans les actes et bénéfices que la Commune aurait pu lui consentir, notamment, la résolution du bail emphytéotique accordé à 2 Fleuves (ex-OPAC du Rhône) concernant le bâtiment Robert Sené doit être modifié au profit de l'ORSAC.

L'ORSAC est également substitué à la Croix Rouge Française dans les obligations de cette dernière à Plateau d'Hauteville, notamment la charge d'entretien du cimetière privé de la famille d'Angeville accolé au cimetière d'Hauteville-Lompnes.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

**DIT** que l'ORSAC est substitué à la Croix Rouge Française dans les actes et bénéfices que la Commune aurait pu lui consentir.

**DIT** que l'ORSAC est substitué à la Croix Rouge Française dans les obligations de cette dernière à Plateau d'Hauteville.

**NOTE** que la résolution du bail emphytéotique accordé au groupe Deux Fleuves (ex-OPAC du Rhône) concernant le bâtiment Henri Dunant/Robert Sené sera modifiée au profit de l'ORSAC.

**NOTE** que la charge d'entretien du cimetière privé de la famille d'Angeville accolé au cimetière d'Hauteville-Lompnes revient à l'ORSAC.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'avenant au bail emphytéotique ainsi modifié et établi par Maître BAILLY JACQUEMET.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/01/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20251217-DE-2025-11-03b-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2026  
Date de réception préfecture : 09/01/2026